Nations Unies S/PV.7728



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7728e séance

Mercredi 29 juin 2016, à 11 heures

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 8 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/510)

16-20014 (F)







La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 8 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/510)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/580, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/510, qui contient une lettre datée du 8 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2296 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation a voté pour la résolution 2296 (2016) sur le renouvellement et la prorogation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), parce que nous pensons qu'il est très important que le Conseil de sécurité apporte son plein appui à la Mission afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat, conformément à la résolution 1769 (2007).

Ma délégation souligne que la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan sont inviolables et protégés. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appui à nos frères soudanais dans les efforts qu'ils déploient pour rétablir la paix et la sécurité au Darfour. Nous tenons également à souligner que la situation s'est améliorée dans la plupart des régions du Darfour. Nous saluons, en outre, tous les efforts constructifs faits par le Gouvernement soudanais pour parvenir à un règlement au Darfour et pour s'acquitter de ses engagements au titre de l'Accord de paix pour le Darfour, notamment en ce qui concerne l'organisation d'un référendum sur le statut administratif du Darfour au Soudan. Nous nous félicitons également des autres résultats qu'il a obtenus, notamment la signature de l'accord sur la feuille de route en avril dernier.

La situation au Darfour aujourd'hui est très différente de ce qu'elle était avant la création de la MINUAD en 2007. Par conséquent, le fait que celle-ci reste dans la région sans calendrier quant à son avenir n'est pas réaliste. Il nous faut une stratégie de sortie clairement formulée avec la pleine participation de l'Union africaine – une stratégie assortie d'indicateurs détaillés et mesurables pouvant être évalués en termes réels. À cet égard, je salue les efforts déployés par le Groupe de travail conjoint pour élaborer la stratégie de sortie de la MINUAD, le rapport spécial du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (voir S/2016/510), ainsi que les résultats et les recommandations y figurant, qui visent à appliquer les indicateurs de la stratégie de sortie de la MINUAD. Nous soulignons également qu'il importe de mettre l'accent sur le développement du Darfour et la reconstruction de ses institutions économiques, politiques et judiciaires, en fonction des priorités et des besoins du Gouvernement soudanais et des cinq États du Darfour.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Étant donné le rôle de stabilisation important que joue l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la délégation russe a voté pour la résolution 2296 (2016) sur la prorogation de son mandat. À la suite de consultations intensives, les membres du Conseil ont pu donner à ce texte un caractère suffisamment équilibré. En particulier, la résolution reflète le fait que la situation en matière de sécurité au

Darfour s'est considérablement améliorée ces derniers temps et qu'un calme relatif règne dans quatre des cinq États de la région. Des poches de résistance des insurgés ne se trouvent que dans la région montagneuse du djebel Marra, au Darfour central.

Dans ce contexte, nous devons aborder la question de l'élaboration d'une stratégie de sortie pour la MINUAD. Nous considérons que l'une disposition très importante de la résolution est celle qui confie au Secrétaire général la tâche de présenter des recommandations, d'ici au mois d'octobre, sur des indicateurs pour la MINUAD. Nous espérons que les prochains rapports du Secrétariat tiendront pleinement compte des conclusions et recommandations du Groupe de travail conjoint sur le Darfour, qui est chargé d'élaborer une stratégie de sortie pour la MINUAD.

Le rapport spécial du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (voir S/2016/510), qui vient d'être publié, ne répond pas du tout à ces critères. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a accueilli ce document avec relativement peu d'enthousiasme. Le Groupe de travail conjoint sur le Darfour tient pleinement compte des points de vue de toutes les parties intéressées, y compris ceux du pays hôte, sur la situation au Darfour et les divers aspects du travail de la MINUAD. Si le Secrétariat prenait en compte les conclusions et propositions du Groupe de travail, cela répondrait pleinement aux principes fondamentaux du maintien de la paix.

Dans le même temps, nous ne sommes pas d'accord avec toutes les dispositions de la résolution qui vient d'être adoptée. Par exemple, nous ne partageons absolument pas les préoccupations exprimées au sujet de l'organisation du référendum au Darfour. Plus de 70 % des électeurs de la région ont pris part à cette consultation. Je pense que le Conseil de sécurité devrait respecter l'expression de la volonté des électeurs du Darfour, notamment eu égard aux référendums similaires qui ont récemment été organisés en Afrique et en Europe. Année après année, le ton des résolutions sur le Darfour se fait de plus en plus négatif. On a l'impression que le seul objectif des auteurs et coauteurs de ces résolutions est d'accroître la pression sur le Gouvernement soudanais en utilisant tous les moyens à leur disposition. Malheureusement, c'est la MINUAD qui se retrouve souvent prise en otage par ces jeux politiques.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la détermination dont fait preuve le Gouvernement soudanais pour promouvoir le dialogue national, la paix et la stabilité au Darfour et favoriser son développement économique, et salue le bon déroulement du référendum dans cette région. La Chine accueille avec satisfaction les efforts de médiation déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine ainsi que la signature par le Gouvernement soudanais de l'accord sur la feuille de route présentée par le Groupe. La communauté internationale doit exhorter l'opposition et les groupes armés concernés à signer rapidement l'accord sur la feuille de route et à participer au dialogue national et à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour afin de parvenir à un règlement politique global de la question du Darfour.

La Chine apprécie l'action menée par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour promouvoir le processus politique au Darfour, faire office de médiateur et régler les conflits intercommunautaires, et faciliter l'acheminement des secours humanitaires. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays hôtes, tenir compte de leur opinion et ajuster l'ampleur et le mandat des opérations en temps voulu en fonction de l'évolution de la situation et des besoins locaux,. La Chine se félicite de l'action menée par le Gouvernement soudanais pour aider la MINUAD à exécuter son mandat. Nous espérons que le Secrétariat de l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais continueront à tirer parti du mécanisme tripartite et de la plate-forme du Groupe de travail conjoint pour renforcer la communication et la concertation, régler comme il se doit les problèmes qui pourraient surgir dans le cadre de leur coopération et élaborer le plus rapidement possible une stratégie concrète et raisonnable de sortie pour la Mission.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son appui aux travaux de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous prenons acte de sa précieuse contribution à la réalisation des priorités stratégiques de la mission, notamment en ce qui concerne la protection des civils, la facilitation et l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi que la médiation, notamment par le biais de sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits et de sa promotion du dialogue au niveau local.

Nous condamnons également sans réserve les attaques contre la MINUAD, son personnel et ses installations, dont l'inviolabilité doit être respectée conformément au droit international. Nous tenons également à appeler une nouvelle fois les parties au conflit à appuyer pleinement le travail de la MINUAD afin qu'elle puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié dans son intégralité et avec efficacité, dans le cadre d'une coopération étroite avec le Gouvernement soudanais.

La République bolivarienne du Venezuela a voté pour la résolution 2296 (2016), qui proroge d'une année supplémentaire le mandat de la MINUAD, car nous sommes convaincus qu'il est essentiel de préserver l'unité du Conseil de sécurité en ce qui concerne cette question importante et pour appuyer la MINUAD. Nous espérons que le même esprit constructif l'emportera dans la promotion d'un règlement politique négocié du conflit prolongé qui continue de frapper ce pays africain frère, la région du Darfour en particulier.

À cet égard, le Venezuela réaffirme qu'une solution politique, plutôt que militaire, est le seul moyen de mettre fin au conflit au Darfour, au moyen d'un dialogue politique direct et sans exclusive entre les parties au conflit, sans aucune condition préalable, et qui favorise la stabilité, le développement et la paix durable dans ce pays en vue de régler la situation humanitaire très complexe causée par le conflit. Nous appelons donc les parties qui ne l'ont pas encore fait, en particulier l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid, à adhérer à la feuille de route qui servira d'après nous de base à l'instauration d'une paix durable. Nous considérons également que le Document de Doha pour la paix au Darfour établit un cadre qui doit servir de base pour des négociations entre les parties au conflit, auxquelles doivent venir s'ajouter des initiatives telles que le dialogue national organisé par le Gouvernement à Khartoum et le dialogue et les consultations internes au Darfour.

À cet égard, et étant donné que la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour est une mesure positive, notre délégation se félicite de la tenue du référendum organisé pour déterminer le statut administratif du Darfour, du 11 au 13 avril, auquel plus de 90 % des électeurs inscrits ont participé, et pour lequel l'Union africaine et la Ligue des États arabes ont assuré les fonctions d'observateurs. Nous considérons également que les efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, et le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, sont essentiels pour relancer le processus de paix et mettre fin au conflit, et nous leur réitérons notre plein appui.

Enfin, nous appelons les parties à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, conformément aux instruments juridiques pertinents. Nous exprimons également notre ferme appui à l'action menée par l'Union africaine, qui se fonde sur le principe de la recherche de solutions africaines aux problèmes africains.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient l'adoption de la résolution 2296 (2016) qui proroge d'une année supplémentaire le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Les États-Unis saluent la récente déclaration par le Gouvernement soudanais d'une cessation unilatérale des hostilités dans le Kordofan méridional et le Nil bleu. Nous voudrions que cette déclaration s'applique également à la région du Darfour puisque, hélas, les combats menés par le Gouvernement et ceux qui agissent pour son compte continuent au Darfour.

La fin des offensives militaires et des combats dans toutes ces zones permettrait de porter secours à des milliers de Soudanais, qui en ont désespérément besoin, et créerait des conditions plus propices à 'un dialogue aboutissant à une solution politique. Une paix durable ne pourra être instaurée que grâce à une solution négociée qui remédie à tous les x facteurs clefs du conflit au niveau politique et en matière de sécurité, partout au Soudan. Les civils continuent de souffrir au Darfour. D'après l'ONU, il y aurait au moins 80 000 personnes déplacées de plus rien qu'en 2016 et plus de 2 millions de personnes déplacées qui ont besoin d'aide et ne peuvent pas rentrer chez elles.

En l'absence d'un accord politique global et face à ces besoins pressants, la MINUAD joue un rôle décisif pour ce qui est de protéger les civils et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire au Darfour. Tout appel au retrait de la mission du Soudan est absolument prématuré. Nous engageons le Gouvernement soudanais à permettre à la mission d'exécuter le mandat que le Conseil de sécurité lui a confié, y compris en n'imposant pas de restrictions à sa libre circulation ou à l'acheminement des denrées alimentaires et fournitures dont elle a besoin. Nous croyons comprendre que, au 23 juin, toutes les cargaisons contenant des rations alimentaires destinées à la MINUAD qui avaient été retenues à Port-Soudan par le Gouvernement

soudanais ont été dédouanées. Nous nous en félicitons et demandons instamment au Gouvernement soudanais d'autoriser d'urgence le dédouanement des quelque 300 autres conteneurs dans lesquels se trouve du matériel indispensable, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de l'accord sur le statut des forces conclu avec l'ONU.

Je voudrais mentionner brièvement le rapport du Groupe de travail conjoint, auquel certains collègues ont fait référence. Les États-Unis saluent et encouragent clairement la coopération entre le Gouvernement soudanais, l'ONU et l'Union africaine afin d'exécuter le mandat de la MINUAD de façon efficace et efficiente. Nous devons cependant être clairs sur le fait que le Conseil de sécurité, pour mener ses travaux, continuera de s'appuyer principalement sur l'analyse et les conseils du Secrétaire général en ce qui concerne la situation des pays figurant à son programme de travail.

Nous considérons que le rapport du Groupe de travail conjoint minimise l'ampleur des combats au Darfour et ne concorde pas avec le rapport spécial du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (voir S/2016/510). Par exemple, d'après l'évaluation du Groupe de travail conjoint, il n'y aurait « plus de mouvements rebelles dans quatre États », mais le rapport spécial indique que l'Armée soudanaise a revendiqué des victoires au Darfour méridional cette année, a effectué des bombardements au Darfour central et pourchassé des rebelles dans le Darfour septentrional en janvier.

De plus, ces 10 dernières années nous ont appris que les mouvements rebelles se déplacent sans arrêt et que tout moment précis dans le temps n'est pas forcément révélateur d'une tendance plus générale. De plus, comment pouvons-nous concilier la conclusion du Groupe de travail conjoint selon laquelle « l'accès est accordé à la plupart des patrouilles » et celle du rapport spécial selon laquelle « [l]'accès et la liberté de mouvement de la MINUAD ont continué à faire l'objet de graves restrictions au Darfour » (*S/2016/510, par. 48*)?

Enfin, le Groupe de travail conjoint insiste sur le fait que des retours volontaires ont commencé et sur le soutien au relèvement rapide apporté à la population du Darfour, mais passe sous silence la forte hausse du nombre de personnes déplacées enregistrée cette année dans le djebel Marra, où des dizaines de milliers de personnes déplacées supplémentaires ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Nous réaffirmons enfin que toute stratégie de sortie pour la MINUAD est assez claire. Elle est liée à la réalisation des objectifs convenus concernant un processus politique sans exclusive, la protection des civils et la prévention de la violence. Nous espérons que des progrès seront enregistrés sur la voie de la réalisation de ces objectifs.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : En tant que rédacteur du Conseil de sécurité pour le Darfour, le Royaume-Uni se félicite vivement de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2296 (2016), qui proroge d'une autre année le mandat important de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je salue également l'esprit constructif dont ont fait preuve tous les membres du Conseil de sécurité durant les négociations.

Pour bon nombre de personnes, la situation au Darfour est désespérée. Des millions de personnes ont fui leur foyer. Des millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire simplement pour survivre. Il est donc évident pour le Royaume-Uni que la MINUAD est nécessaire. La résolution fait bien plus que simplement renouveler un mandat. Il s'agit d'un engagement décisif à protéger les civils au Darfour, à améliorer la fourniture de l'aide humanitaire et à appuyer les efforts de médiation, aussi bien entre le Gouvernement et les groupes armés au Darfour qu'entre les communautés. Ce texte établit un équilibre. Il permet à la MINUAD d'assurer la protection des personnes vulnérables au Darfour et de leur apporter l'appui nécessaire, mais cherche également à faciliter la réalisation de progrès dans la réalisation des objectifs qui permettront à terme à la MINUAD de quitter le Darfour, comme mon collègue égyptien et d'autres viennent de l'indiquer.

Par conséquent, par l'adoption à l'unanimité de la résolution aujourd'hui – et je suis tout à fait d'accord avec la remarque faite par mon collègue vénézuélien au sujet de l'importance de l'unanimité – nous avons envoyé un message important d'appui à la MINUAD et à la population du Darfour. À l'intention du Gouvernement soudanais, c'est un message franc mais juste. Avec cette résolution, nous n'esquivons pas la situation au Darfour. Nous faisons clairement part de notre préoccupation face aux combats dans le djebel Marra et à leurs répercussions sur les civils, en particulier les bombardements aériens. Nous appelons également le Gouvernement soudanais à garantir à la MINUAD et au personnel humanitaire un accès sans entrave et à autoriser le dédouanement de toutes les cargaisons de la MINUAD. Il est impératif que

la MINUAD dispose de la nourriture et de l'équipement dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat. Nous nous félicitons des récents progrès sur cette question et espérons qu'ils se poursuivront.

Nous avons accueilli favorablement les évolutions positives dans d'autres domaines, comme l'adoption par le Gouvernement soudanais d'un plan d'action pour la protection des enfants contre les violations en situation de conflit armé, et nous saluons la signature, par le Gouvernement, de la feuille de route proposée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Nous exhortons les groupes non signataires à le rejoindre et à signer cet important document.

Je suis convaincu que la présente résolution jettera les bases d'une relation forte entre le Conseil, l'Union africaine, la MINUAD et le Gouvernement soudanais. J'espère qu'elle nous permettra à tous de travailler de concert, dans un esprit de coopération mutuelle, dans l'intérêt de tous ceux qui souffrent au Darfour.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier tous les membres du Conseil, en particulier ceux avec qui nous avons été en contact depuis que le projet de résolution sur la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été présenté. Je tiens également à faire part de notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont tout fait pour étudier et prendre en compte le point de vue de ma délégation, ainsi que les informations indéniables que nous avons présentées sur la situation au Darfour.

Je tiens par ailleurs à me féliciter des évaluations générales et des déclarations qui ont été faites par les divers membres du Conseil qui ont pris acte du fait que la situation au Darfour s'était améliorée. Notre analyse des conditions politiques, humanitaires et de sécurité au Darfour ne s'appuie pas uniquement sur des documents choisis au hasard; les informations que nous pourrions évoquer et invoquer sont nombreuses, et le fait est que nous nous fondons sur la réalité sur le terrain, sans nous laisser influencer par une position préexistante ou une arrière-pensée qui pourrait altérer la vérité voire, souvent, lui nuire.

Les événements observés dans les cinq États du Darfour au cours de la période considérée par le rapport du Secrétaire général (voir S/2016/510) et par la résolution 2296 (2016), que le Conseil vient d'adopter, ne sauraient être niés, réfutés ou ignorés. Aujourd'hui, le Darfour ne compte plus ni rébellion ni mouvements armés; or c'est la présence de ces mouvements et groupes armés qui avait motivé le déploiement des forces de l'Union africaine jusqu'en 2006, remplacées par la MINUAD en 2007. Voilà pourquoi la MINUAD est au Darfour. Mais si la raison d'être de la MINUAD n'existe plus, alors sa présence n'est plus nécessaire. La présence de la MINUAD n'avait aucune autre justification. La MINUAD n'a pas été déployée pour une quelconque autre raison. Elle n'a pas été déployée, par exemple, pour garantir l'acheminement de ses vivres depuis Port-Soudan sur le littoral de la mer Rouge; c'est une question qu'il appartient aux organes administratifs compétents de régler.

La résolution qui a été adoptée aujourd'hui prorogeant le mandat de la MINUAD d'une année supplémentaire est truffée de contradictions entre ses différents paragraphes, et contredit également les faits que nous observons sur le terrain au Darfour aujourd'hui. Après la conclusion des opérations militaires dans la plupart des régions du Darfour et, récemment, dans le djebel Marra, la situation humanitaire a commencé à s'améliorer, et le Darfour a enregistré le retour volontaire de personnes déplacées – 800 000 personnes en l'occurrence – selon la déclaration faite en mai 2016 par la commission d'aide humanitaire. Le dernier mouvement a été observé après les incidents dans le djebel Marra; 24 000 personnes ont regagné leur région d'origine, d'après le chef de secteur de la MINUAD pour le Darfour central, qui s'est rendu dans la zone du djebel Marra il y a seulement trois jours.

En outre, des améliorations et des progrès sont également à noter s'agissant de la campagne de désarmement des civils et de tous les efforts déployés pour trouver une solution politique en appliquant les diverses dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui reste le seul instrument internationalement reconnu aux fins de l'instauration de la paix et de la sécurité au Darfour.

Aujourd'hui, comme je viens de le dire, le Darfour est libéré de toute présence militaire organisée liée à des mouvements armés militarisés. Ces mouvements semaient le chaos au Darfour depuis 2003. Les opérations militaires qui ont été menées par les forces armées soudanaises dans le djebel Marra ont mis fin aux excès commis par Abdul Wahid. Nous avons porté un coup d'arrêt aux activités de ses brigands, qui ne prendront plus les civils pour cible, et nous avons assuré la sécurité

des routes qui relient cette région à d'autres parties du Soudan. Nos efforts ont permis à des élèves, pour la première fois en 13 ans – je le répète, pour la première fois en 13 ans – de retourner à l'école et de passer des examens qui leur donnent droit à un certificat d'études au Soudan, alors même qu'ils avaient passé l'âge normal à cause du sort que leur réservaient les factions d'Abdul Wahid, qui menaçaient leurs parents et leurs biens s'ils ne les envoyaient pas dans leurs camps pour qu'ils combattent aux côtés de leurs soldats.

C'est là quelque chose que l'on ne peut nier. Le Gouvernement soudanais demande depuis 2014 que la MINUAD commence à élaborer une stratégie de sortie. Le Groupe de travail conjoint a été formé en conséquence, avec la participation du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU. Le Groupe a procédé à deux visites d'évaluation dans les cinq États du Darfour, la dernière de ces visites ayant eu lieu en mai.

Le Groupe de travail a clairement établi que la situation au Darfour avait évolué d'une manière qui permettrait le retrait progressif de la Mission et le retrait des unités de la MINUAD d'un certain nombre de positions. Pourtant, certains membres de l'organisation internationale qu'est l'ONU ont malheureusement refusé d'accepter cette recommandation, en dépit du fait qu'elle avait été acceptée par les représentants de l'Union africaine, une organisation régionale dont les préconisations ont une importance non négligeable dans les décisions prises par le Conseil. Nous ne comprenons donc pas ce qui peut bien justifier le paragraphe 27 de la résolution 2296 (2016). Nous ne comprenons pas ce qui peut bien justifier de réduire les tâches du Groupe de travail conjoint en matière de recommandations; c'est là quelque chose que le Gouvernement soudanais rejette totalement.

Je voudrais dire au Conseil que nous sommes fermement convaincus qu'il est extrêmement important que le Groupe poursuive ses travaux sur la stratégie de sortie, comme cela avait été convenu lors des séances précédentes. Je me dois également de souligner que notre gouvernement estime que le Secrétariat, et en particulier le Département des opérations de maintien de la paix, fait preuve d'une grande procrastination dans son travail et emploie des manœuvres dilatoires, ce qui va à l'encontre des efforts de coopération et de coordination que consent le Gouvernement soudanais. Il est donc impératif que le Conseil tienne compte de la nécessité de formuler une stratégie de sortie, étudie nos points de vue avec respect, et cesse de tergiverser et de recourir à des tactiques dilatoires. Le Gouvernement soudanais réclame une stratégie de sortie au terme de neuf années au cours desquelles beaucoup de choses ont été accomplies. C'est le seul moyen de mettre en relief la réussite de la MINUAD, qui a atteint ses objectifs, et de le faire savoir aux membres du Conseil. Le Gouvernement soudanais est tout à fait prêt à entreprendre sa propre évaluation ou à accueillir une nouvelle visite du Conseil de sécurité, qui permettra d'évaluer la situation au Darfour et de collecter les éléments de preuve que certains souhaitent passer sous silence ou réfuter.

En dépit de toutes les complications et de tous les obstacles rencontrés, nous réitérons notre détermination à instaurer la paix et la justice et à garantir le retour des personnes déplacées au Darfour, dans le cadre d'une coopération totale, sincère, impartiale et fidèle avec le Conseil afin de pouvoir reconstruire notre pays bien-aimé et de contribuer ainsi à la paix et à la sécurité mondiales.

La séance est levée à 11 h 30.